



RECYCLAGE PERSONNE COMPÉTENTE EN SÉCURITÉ LASER (RESPONSABLE SECURITE LASER - NIV 3)



SE.3R

DATE

-  14 au 15 Janvier 2021
- 25 au 26 Mars 2021
- 27 au 28 Mai 2021
- 9 au 10 Septembre 2021
- 28 au 29 Octobre 2021
- 9 au 10 Décembre 2021

DURÉE

7 h

PRIX / PERSONNE

540,00 € HT
dont frais CNSO : 50,00 € HT

STAGE

Visio



PUBLIC CONCERNÉ

- Personne ayant déjà suivi une formation PCSL depuis moins de 5 ans.
- Personnes intervenant sur des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise avec manipulation du faisceau.
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Responsables sécurité, animateurs sécurité, agents HSE, ingénieurs maintenance, chefs d'atelier, membres CHSCT, médecins,...



OBJECTIFS

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Evaluer les risques d'une installation.
- Connaître les évolutions de la réglementation et ses conséquences.
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail.
- Utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Théorie des normes et de la réglementation. Travaux dirigés.
- Mise en situation.
- Option : Animateur sécurité (Voir fiche KS.1)



VALIDATION

Renouvellement de l'attestation de formation de Personne Compétente en Sécurité Laser (Homologué par la CNSO. Le titulaire sera référencé dans le fichier national des PCSL).

PROGRAMME



VISIO

BILAN DES CONNAISSANCES

LES LASERS INDUSTRIELS

Propriétés du faisceau laser
Radiométrie

RECENSEMENT DES RISQUES LASERS

Les effets physiologiques

LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION

Les principes généraux de protection
Les dispositions particulières applicables
Les protecteurs individuels et collectifs
L'implantation sur un site et la signalétique

ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS ET NORMALISATIONS

Conformité des systèmes
La classification des lasers (+ TD)
Les valeurs limites d'exposition (+TD)

ÉTUDE DE CAS SUR MACHINE LASER

CONTRÔLE DES ACQUIS ET VALIDATION DU NIVEAU 3

RÉFÉRENCES

Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
Normes NF EN 60825-1